

# « Le Temps du Chantier »

Mardi 14 mai /  
Le Havre



# Olivier GUERIN

## Président de la CPDP

# Déroulement de la réunion

## Présentation du débat public

- Alain CAPMAS, membre de la CPDP

## Présentation du projet par le maître d'ouvrage

- Bertrand ALLANIC, directeur de projet, EDF EN

### « Le chantier du port du Havre »

- Présentation du maître d'ouvrage
- Alstom, Nicolas SERRIÉ

### « La sous-traitance »

- Présentation du maître d'ouvrage
- CCI Fécamp-Bolbec, Bertrand DUBOYS FRESNEY et Eric MASSON

### « Emploi et insertion »

- Présentation du maître d'ouvrage
- Le Havre Développement, Gérard MERCHER
- Association "Inter Actif, Actif Insertion", Christophe COURCOUX

**Questions du public, orales ou écrites / Avis et interventions du public**

# Alain CAPMAS

## Membre de la CPDP

# Les principes du débat public

## Le débat public :

- porte sur **l'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet**
- se déroule **en amont de la décision du maître d'ouvrage**

Sous le contrôle de la CNDP, le débat public est préparé et animé par une **commission particulière du débat public (CPDP)** :

- **indépendante**, elle n'a pas de lien avec le maître d'ouvrage ni avec aucune autre partie prenante au projet
- **neutre**, elle ne prend pas position sur le projet

# La Commission particulière

## La CPDP est composée de:

- Olivier Guérin, Président de la CPDP, magistrat honoraire
- Alain Capmas, ingénieur physicien, membre de la CNDP
- Jean-Paul Escande, médecin universitaire
- Joëlle Fodor, urbaniste
- Dominique Planchon, directrice honoraire au Sénat

# Le rôle de la CPDP

## La CPDP organise le débat pour permettre au public:

- de s'informer sur le projet, de poser des questions et d'obtenir des réponses
- d'exprimer des avis, critiques et suggestions

Elle veille au respect de **trois principes**:

- **La transparence** : toute l'information est accessible. Le maître d'ouvrage apporte une réponse à toutes les questions posées
- **L'équivalence** : la CPDP garantit à tous le droit de participer et de s'exprimer quels que soient son statut et sa représentativité
- **L'argumentation** : la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions exprimées soient argumentées

# Le rôle du maître d'ouvrage

## La société Eolienne Offshore des Hautes Falaises

- Rédige un **dossier et une synthèse de présentation du projet**
- Présente **le projet et répond aux questions**
- Prend **une décision quant au principe et aux conditions de poursuite du projet**

# Le périmètre du débat

Le débat public se déroule du **20 mars 2013 au 20 juillet 2013.**

Il porte sur :

- **L'opportunité du projet**

Faut-il réaliser le projet ?

- **Ses principales thématiques**

Les emplois et la formation professionnelle, les paysages et le tourisme, le temps du chantier, l'environnement et la biodiversité, les pêcheurs, professionnels et usagers de la mer

- **Le raccordement électrique**

La contribution de RTE, Réseau de transport d'électricité

# Le débat public

Le public peut **s'informer**, **poser des questions** et **donner son avis**:

- Lors des **réunions publiques**
- Sur le **site Internet [www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org](http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org)**
- Au moyen de **contributions écrites**

# Les réunions publiques

- La réunion d'ouverture, le lundi 25 mars à Fécamp
- La réunion générale, le vendredi 12 avril à Saint-Jouin-Bruneval
- **Les réunions thématiques**
  - le samedi 27 avril à Etretat
  - le mardi 14 mai au Havre
  - le vendredi 24 mai à Saint-Pierre-en-Port
  - le mardi 4 juin à Fécamp
  - le mardi 25 juin à Fécamp
- **La réunion de clôture**, le mercredi 10 juillet à Fécamp

# L'expression de tous

- Des **avis et contributions écrites** :
  - Déposés directement sur le site Internet
  - Envoyés à la CPDP
- Des **cahiers d'acteurs**
  - Présentés par des personnes morales
  - Ils apportent un enrichissement au débat

Ils seront **tous diffusés sur le site internet**. Les cahiers d'acteurs seront également **imprimés** et disponibles lors des réunions.

# Après le débat

- Dans les **deux mois** qui suivent la clôture du débat :
  - La CPDP rédige **le compte rendu du débat**
  - Le Président de la CNDP en rédige **le bilan**
- Au plus tard **trois mois** après la publication du compte-rendu et du bilan:
  - Le **maître d'ouvrage** (Société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises) **publie sa décision sur la suite donnée au projet**

# L'organisation de la discussion

## Pour chaque sous-thématique:

- une présentation du maître d'ouvrage,
- **des questions orales, 1 mn maximum,**
- une présentation d'un intervenant,
- **des questions, orales, 1 mn maximum, ou écrites,**
- **des avis et interventions, 3 mn maximum.**

Merci de **vous présenter** et de **ne pas dépasser le temps du chronomètre** pour permettre à tous de s'exprimer dans les mêmes conditions.



Merci de  
votre attention





Prochaine réunion publique :

Vendredi 24 mai  
Saint-Pierre-en-Port  
« Environnement et  
Biodiversité »



# Le débat continue sur Internet

[www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org](http://www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org)

- Un système de **questions-réponses**
  - Le public pose des questions sur le site
  - La commission veille à ce que le maître d'ouvrage réponde rapidement
- Des **espaces de discussion**
  - Pour poursuivre les débats après les réunions publiques
  - Pour échanger avec les autres internautes



Merci de  
votre attention

